

MÉMOIRE

**PRÉSENTÉ PAR LE MONUMENT-NATIONAL
À L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL**

**PROJET IMMOBILIER DU QUADRILATÈRE SAINT-LAURENT
INITIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ANGUS**

Rédigé par :

**Félix Martel, directeur du Monument-National
en collaboration avec
Simon Brault, directeur général de l'École nationale de théâtre**

Le 8 juin 2009

LE MONUMENT-NATIONAL

Inauguré le 24 juin 1893 par l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal – aujourd'hui la Société Saint-Jean-Baptiste -, le Monument-National occupait et occupe toujours une place centrale dans la vie culturelle montréalaise. Situé au départ à la jonction de la ville française (à l'est du boulevard Saint-Laurent) et de la ville anglaise (à l'ouest), il s'est également trouvé au cœur de la ville juive et de la ville chinoise, dans la rue la plus multiethnique de Montréal.

Conçu à la fois comme centre communautaire et comme foyer culturel et artistique, c'était le premier «monument» célébrant la gloire de la «nation» canadienne d'expression française, d'où son nom de «Monument-National».

En 1978 l'École nationale de théâtre devient propriétaire du Monument-National et elle le sauvera de la spéculation foncière, sinon de la démolition. A cette époque le Monument-National était le plus vieux théâtre du pays encore en activité et il avait été désigné *bien culturel classé* par le Gouvernement du Québec en 1976. En 1991, un financement public et privé de 19 millions de dollars permettait à l'École de réaliser des travaux de restauration devenus indispensables.

Depuis sa réouverture en 1993, sans nier sa vocation comme un des lieux de formation théâtrale les plus importants au Canada, le Monument-National s'est rapidement imposé comme un centre phare de la diffusion des arts de la scène au centre-ville de Montréal. Il accueille plus de 50 000 spectateurs chaque année, qui apprécient les artistes qui s'y produisent et l'unicité de ses installations.

Le Monument-National étant considéré depuis plus d'un siècle comme un des édifices historiques les plus marquants du centre-ville, il est à souhaiter que l'avènement du Quartier des spectacles et la requalification du cœur du Faubourg Saint-Laurent contribuent à sa mise en valeur comme pierre angulaire de l'activité du quartier.

Confronté depuis plus de vingt ans à la détérioration accélérée des édifices qui l'avoisinent et au déchirement du tissu social qui l'entoure, le Monument-National est heureux qu'un promoteur de l'envergure de la Société de développement Angus mette enfin de l'avant un projet de requalification et de revitalisation du secteur. Pour notre institution, le projet du Quadrilatère Saint-Laurent est synonyme de renouveau et pave l'avenue à la tenue d'activités jusque là improbables dans l'environnement que l'on connaît. Cette nouvelle ouverture peut signifier que nos installations seront dorénavant fréquentées par des segments de la population montréalaise jusque là absents, ce qui contribuera à redonner une fois pour toutes au Monument-National le statut qu'il se mérite de par son histoire et sa vocation intrinsèque, c'est-à-dire un centre culturel vivant et moderne, hautement fréquenté et résolument tourné vers la mise en valeur de la création artistique.

RETOUR SUR LA CRÉATION DU QUARTIER DES SPECTACLES ET LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME

Le Partenariat du Quartier des spectacles a été créé en juin 2003 et a défini une vision de développement axée sur la mise en valeur des actifs culturels présents sur son territoire. Le Partenariat développe et met en place des projets collectifs pour renforcer la cohésion de ce milieu de vie et de création, et vise à le positionner comme un des pôles majeurs de Montréal, destination culturelle internationale.

Adopté en 2004, le Plan d'urbanisme de la ville de Montréal déclare le secteur du Faubourg Saint-Laurent comme étant *de valeur patrimoniale exceptionnelle* et suggère l'application des principes suivants sur les grandes artères commerciales, dont le boulevard Saint-Laurent :

Les nouvelles constructions et l'aménagement des espaces extérieurs, tant publics que privés, doivent assurer la création d'un environnement convivial pour tous les types de clientèles en respectant les principes suivants :

- Améliorer le paysage urbain et assurer un meilleur encadrement de la rue par les commerces, les centres commerciaux et les commerces de moyenne et de grande surface en favorisant l'implantation des bâtiments en bordure des voies publiques, en prévoyant des hauteurs de construction adaptées au gabarit des artères et en limitant le nombre et la dimension des accès véhiculaires.
- Assurer une insertion harmonieuse des nouvelles constructions, particulièrement dans les rues commerçantes traditionnelles, en vue de renforcer les caractéristiques suivantes :
 - la continuité et l'alignement des bâtiments;
 - le rythme des ouvertures au rez-de-chaussée et la typologie des accès;
 - les matériaux de revêtement dominants.
- Favoriser l'animation des rues commerçantes en maximisant les interactions des bâtiments avec la rue, notamment par la multiplication des ouvertures et des accès directs à partir du trottoir, en évitant la construction de murs aveugles au niveau de la rue et par la présence d'usages générateurs d'animation au rez-de-chaussée, tout en assurant une cohabitation harmonieuse avec la fonction résidentielle.

En ce qui a trait plus spécifiquement au Quartier des spectacles, le Plan d'urbanisme prescrit notamment les lignes directrices suivantes :

- Accroître la visibilité des lieux à vocation culturelle.
- Développer des mécanismes favorisant le maintien des lieux à vocation culturelle et des artistes résidant dans le secteur.
- Maintenir la réglementation visant à assurer la continuité commerciale au rez-de-chaussée sur la rue Sainte-Catherine.

- Mettre en valeur le boulevard Saint-Laurent en respectant les éléments qui lui confèrent son caractère emblématique.

Enfin le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles (2008) définit une série d'orientations, dont plusieurs sont pertinentes au projet visé par le présent mémoire:

- Soutenir et exprimer les vocations culturelles propres au quartier dont les objectifs sont de : maintenir et développer les fonctions culturelles par des projets immobiliers mixtes.
- Faire du quartier, un milieu de vie convivial, équilibré et attrayant... dont les objectifs sont de :
 - Favoriser la consolidation commerciale.
 - Élaborer et mettre en œuvre un programme de restauration et d'embellissement des façades sur la rue Sainte-Catherine et le boulevard Saint-Laurent.
 - Prévoir l'occupation à des fins commerciales du rez-de-chaussée des nouvelles constructions et des bâtiments existants aux abords des places publiques.
- Rechercher une grande qualité d'aménagement et d'architecture.
- Promouvoir l'art public dans les aménagements.
- Mettre en place un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable à l'ensemble du territoire visé par le PPU qui, outre des mesures de protection du patrimoine, intégrera des critères relatifs au développement durable.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Nous constatons d'une part que les principes mis de l'avant dans ces diverses orientations du développement du Quartier des spectacles se recoupent à plusieurs niveaux. D'autre part, les nombreuses interventions ainsi que les avis formulés lors des audiences publiques par des experts en développement urbain, des historiens, des commerçants, des résidents etc. ont permis de mettre en évidence des craintes ou réserves sur la capacité du projet concerné à respecter certains des paramètres de développement souhaités.

Compte tenu que le Monument-National :

- Est une institution culturelle majeure du Quartier des spectacles ;
- Qu'il est une pierre angulaire du réseau de diffuseurs du Quartier des spectacles ;
- Qu'il doit sa spécificité entre autres à son statut de maison d'enseignement ;
- Qu'il s'est développé en tant que lieu d'accueil des artistes de la relève et des formes d'art émergentes ;
- Qu'il est physiquement mitoyen des terrains où se développera le projet ;
- Qu'il table fortement sur la qualité des projets de revitalisation du secteur pour poursuivre son propre développement et améliorer la qualité de l'environnement pour le plus grand bénéfice de ses clientèles ;
- Qu'il est un bien culturel classé et que son architecture et sa volumétrie édictent les règles de *l'Aire protection du Monument-National*;

Le Monument-National souhaite que la Société de développement Angus tienne compte de l'expression des préoccupations suivantes et espère que l'Office de consultation publique de Montréal saura y faire écho dans ses recommandations.

Hauteur de l'édifice

Un joyau architectural et patrimonial tel que le Monument-National ne doit pas se retrouver enclavé entre des constructions de facture moderne ou écrasé visuellement par des édifices d'une hauteur disproportionnée. En ce sens, les hauteurs et retraits par rapport à la rue et au Monument-National qui apparaissent aux plans révisés sont pour nous des normes minimales et devraient même tendre vers un dégagement plus grand par rapport au boulevard Saint-Laurent, à la rue Sainte-Catherine et aux édifices de valeur patrimoniale. Ramenée dans les plans à douze étages, la hauteur maximale du nouvel édifice ne devrait pas dépasser la hauteur absolue de l'édifice voisin situé au 1, boulevard René-Lévesque. Par ailleurs, nous demeurons très préoccupés par

les effets de cette nouvelle construction en hauteur sur l'ensoleillement et la vélocité des vents dans notre environnement immédiat.

Qualité de l'architecture

La conservation des façades des édifices situés au nord du Monument-National et qui datent pour la plupart de la même période de construction est une nécessité absolue et nous sommes satisfaits du désir de la SDA de les restaurer à leur facture originale. Nous insistons cependant sur l'obligation de maintenir pour la grande majorité de ces édifices leurs entrées distinctes et d'y loger des commerces distincts offrant chacun une présence spécifique sur rue.

L'architecture de l'édifice en hauteur situé en retrait présenté dans les esquisses ne nous convainc pas quant à son potentiel de durabilité dans le temps, quant à son intégration dans un arrondissement à caractère historique et nous offre peu d'information sur la qualité des matériaux qui seront utilisés. Nous souhaitons nous appuyer sur les ressources du promoteur ainsi que sur les experts en architecture et en urbanisme ayant droit de cité dans l'élaboration du projet, pour que ces préoccupations soient prises en compte et que le résultat qui nous sera proposé suscite notre fierté et le plaisir de nos yeux à chaque jour où nous le regarderons. Le résultat final devrait devenir une espèce de vaisseau amiral qui confirmera Montréal dans son statut de ville de design et servira d'exemple pour les autres secteurs de la métropole et les autres grandes villes du monde.

Trame commerciale

Nous sommes très préoccupés par le type de commerces qui s'établiront derrière les façades du boulevard Saint-Laurent et de la rue Sainte-Catherine. Au-delà de l'importance de faire place à des entreprises et des commerces qui s'inscrivent dans la vocation artistique et culturelle du quartier, nous insistons sur l'importance d'établir des commerces de proximité dont certains assureront une animation en soirée. Hormis le besoin de rétablir des commerces de restauration adaptés à divers budgets et aux horaires des consommateurs de culture, on peut envisager d'autres types de commerces comme des galeries d'art et des épicerie fines qui demeurent ouverts plus tard que les commerces de détail génériques. Nous verrions même d'un bon œil dans ce quartier patrimonial que s'établisse un centre de diffusion et de commercialisation des métiers d'art québécois, lesquels ont l'heur d'attirer autant les visiteurs que les clientèles locales.

En résumé, nous considérons essentiel d'établir une nouvelle trame commerciale, qui aura en commun avec l'ancienne la capacité de maintenir une animation tout au long de la soirée, mais assurant un environnement sécuritaire et invitant à tout moment de la journée.

Accès aux stationnements souterrains

La construction de stationnements souterrains sous le nouveau complexe immobilier constitue une excellente nouvelle pour le Monument-National puisque nos clientèles souhaitent avoir accès à un tel service dans la zone limitrophe. À ce niveau, nous insistons pour qu'un accès piétonnier sécuritaire à ces espaces de stationnements soit créé sur le boulevard Saint-Laurent pour en faciliter l'usage et que les heures d'ouverture soient adaptées aux heures de nos activités.

Passage entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark

Le promoteur avait initialement prévu d'aménager un nouveau passage entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark au nord du Monument-National. Bien que les interlocuteurs de la Ville aient refusé cette proposition, nous la trouvons attrayante et nous considérons qu'un tel passage constituerait un ajout intéressant pour le secteur.

En plus de recréer un lien à l'euro-péenne, un tel passage aurait l'avantage de faciliter les déplacements entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark et de favoriser une activité commerciale sur cette dernière. Ce passage pourrait également servir d'accès aux stationnements, voire d'entrée principale au nouvel édifice et permettre aux centaines de personnes qui y travailleront de sortir directement sur le boulevard Saint-Laurent et avoir un accès facile à nos institutions culturelles, aux nouveaux commerces de proximité qui s'y implanteront et à la très belle Place de la Paix.

EN CONCLUSION

Les gestionnaires du Monument-National et son propriétaire institutionnel, l'École nationale de théâtre du Canada, se réjouissent de l'émergence d'un tel projet, possiblement plus que tout autre riverain de cette portion du boulevard Saint-Laurent, compte tenu de l'impact de la revitalisation sur l'attractivité du secteur pour nos clientèles et parce qu'il assure la restauration d'immeubles contigus jugés à haut risque.

Nous sommes également heureux que ce développement soit pris en charge par la Société de développement Angus, une entreprise d'économie sociale qui a fait ses preuves dans la requalification d'un important secteur en déclin de l'est de la métropole.

En tant que gestionnaires d'une institution vieille de 116 ans ayant pignon sur rue, nous avons aussi à cœur que notre environnement se développe de manière harmonieuse, tant au niveau de sa qualité de vie que de sa valeur architecturale et urbanistique.

C'est pourquoi nous croyons que les préoccupations exprimées dans le présent mémoire sont raisonnables et réalistes et nous plaçons notre confiance dans le promoteur et les interlocuteurs de la ville de Montréal pour que le projet se réalise dans les meilleurs intérêts de nos voisins immédiats et de tous ceux qui nous rendent visite quotidiennement.